

Détermination suite à l'interpellation 18 INT 204



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 18.12.18

Scanné le \_\_\_\_\_

18-INT-204

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat intervienne auprès des CFF pour demander expressément qu'ils rendent publique, notamment vis-à-vis des autorités communales et de leur population, plus d'un an à l'avance, la liste des points de vente qu'ils ont l'intention de fermer.

Par ailleurs le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à aborder avec la Conseillère fédérale en charge des CFF cette question afin de lui demander de sensibiliser le Conseil d'Administration de cette entreprise publique à la nécessité urgente d'une plus grande transparence dans sa communication, en particulier lorsqu'il y a fermeture de points de vente touchant le tissu économique local.

Stéphane Montangero

18.12.18